

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 030-213000284-20250312-2025_03_12-BF



Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Service Finances
Décisions budgétaires

DÉCISION MUNICIPALE n°2025-03-12

Objet : Décision de virement de crédits n° 1

Le Maire,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-02-02 du 05/02/2025 de vote du budget 2025 et de la fongibilité des crédits donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 836 285.78 euros

- section d'investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 824 441.55 euros

Le solde des enveloppes de fongibilité avant cette décision est le suivant :

Section	Solde de l'enveloppe de virements de crédits autorisés au titre de la fongibilité
Fonctionnement	1 979 062.50 €
Investissement	824 441.55 €

Considérant que dans le cadre des travaux de l'avenue Eugène Thome et du projet urbain partenarial Aldi, il convient de verser des avances aux prestataires, et donc d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 23,

DÉCIDE

- de procéder au virement des crédits nécessaires du chapitre 21 vers le chapitre 23 comme suit :

Budget	Section	Nature	Chapitre	Service	Fonction	Opération	Montant
Principal	Investissement	2152	21	03020711	8451	2024430	-20 300 €
Principal	Investissement	238	23	03020711	8451	2024430	+20 300 €
Principal	Investissement	2152	21	03020711	8451	2022149	-20 300 €
Principal	Investissement	238	23	03020711	8451	2022149	+20 300 €

Le solde des enveloppes de fongibilité après cette décision est le suivant :

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025

ID : 030-213000284-20250312-2025_03_12-BF

Section S²LO

solde de l'enveloppe de virements de crédits autorisés au titre de la
fongibilité

Fonctionnement	1 979 062.50 €
Investissement	783 841.55 €

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET